

Chantal Peyer
Urs Jaeggi

L'information est un bien public

Prise de position de Pain pour le prochain
(Suisse) en vue du Sommet mondial sur
la société de l'information





Introduction

Le monde est devenu plus petit, les habitants de la planète bleue se sont rapprochés les uns des autres. Les moyens de transport et de communication modernes y ont contribué, comme également la possibilité, grâce aux *nouvelles technologies de l'information et de la communication* (NTIC), de faire circuler très rapidement dans le monde entier des informations et des données. Avec les télécommunications et surtout Internet, nous sommes désormais en route vers le «village global». Les TIC nous ouvrent l'ère de la «société de l'information et du savoir».

Les peuples se sont rapprochés les uns des autres. Se comprennent-ils mieux? La possibilité technique de communiquer dans le monde entier sans tenir compte des frontières et des obstacles topographiques, sur des distances considérables, a fait naître de grands espoirs: combler les fractures, rapprocher les gens, rendre le monde plus juste grâce à la libre circulation des informations et des données, ainsi que l'échange des connaissances et des cultures. Pourtant, la réalité de «sociétés à deux vitesses» demeure. La société est divisée, et de multiples façons: entre pauvres et riches, puissants et dominés, malades et bien-portants, profiteurs et exploités, participants et exclus, savants et ignorants. C'est pourquoi les œuvres d'entraide et les Eglises se préoccupent aujourd'hui de mettre les NTIC, ainsi que les médias traditionnels, au service de la communauté, de la justice et des droits de l'homme. Pain pour le prochain (PPP) en Suisse a décidé de s'engager en faveur d'une société de l'information et du savoir ouverte à toutes les personnes et communautés. Concrètement, les deux organisations se préparent à participer, en décembre 2003 à Genève, au Sommet mondial des Nations Unies sur la société de l'information (SMSI) ou *World Summit on Information Society (WSIS)*.

La décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2001 de convoquer un Sommet mondial sur la société de l'information, montre au moins deux choses:

Premièrement, l'information et la communication sont des enjeux aussi importants que la lutte contre la pauvreté, la promotion de la paix ou la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Ils sont essentiels pour la construction d'une société humaine. Deuxièmement, la communication et l'information sont au centre de conflits d'intérêts importants. La nécessité de régulations au niveau national et mondial, par exemple, ne peut s'accorder avec la remise en question constante du politique et l'exigence de marchés libéralisés. Et considérer l'information et le savoir comme des marchandises est incompatible avec la construction d'une société de l'information égalitaire et plurielle, à laquelle même les communautés les plus défavorisées pourraient participer.

Plus nettement que toute autre technologie, les NTIC ont démontré qu'il existait un fossé entre ceux qui participent et ceux qui sont marginalisés, voire exclus du monde de l'information et de la communication. Ce fossé sépare aussi le Nord du Sud et renforce les fractures économiques, sociales et culturelles existantes. Réfléchir à ces questions, dégager des lignes d'action pour combler ces divers fossés, voilà quel devrait être le véritable sens du futur sommet de l'information. Mais les conférences préparatoires ont révélé d'importantes divergences quant à l'ordre du jour et au choix des thèmes à aborder. Les gouvernements sont réticents à discuter des dimensions sociales et politiques de la société de l'information et ils évitent les sujets controversés, tels que les droits de propriété intellectuelle, le



transfert de technologies ou même les droits de l'homme. Lors d'une conférence préparatoire de la région Europe/Etats-Unis/Canada à Bucarest (novembre 2001) par exemple, les délégués des ministères de la communication, des technologies et du commerce ainsi que des multinationales des médias ont été pratiquement les seuls à prendre la parole.

Reste que certaines délégations gouvernementales – notamment allemande et britannique – se sont tout de même demandé si l'organisation d'une conférence mondiale de l'ONU avait encore un sens si les problèmes politiques et sociaux n'étaient pas abordés. Même le chef de la délégation suisse, le Secrétaire d'Etat Marc Furrer, n'a pas ménagé ses critiques, reprochant à certains gouvernements occidentaux d'adopter une politique de l'autruche, ainsi qu'une attitude arrogante, voire destructrice. Sont visés au premier chef les Etats-Unis: si leurs représentants se sont dit prêts à discuter de sujets tels que la mise en place d'infrastructures, le développement des télécommunications, la formation et la sécurité (usage abusif d'Internet par des factions terroristes et criminelles), ils refusent en revanche un débat plus vaste sur la société de l'information. En clair, cela veut dire que les Etats-Unis entendent verrouiller les rapports de forces existants dans le domaine de l'information et de la communication, avec le soutien bienveillant de quelques gouvernements et avec leurs alliés économiques traditionnels, notamment les sociétés multinationales de presse et de télécommunication. Ce comportement menace d'ores et déjà les résultats du Sommet. Il appartient donc aux organisations non-gouvernementales représentées notamment par Pain pour le prochain de s'engager en faveur d'un débat large et ouvert, d'une discussion qui puisse éclairer les aspects sociaux et culturels de la société de l'information. La communication et l'échange de connaissances président à tout développement: cette affirmation devrait être au cœur de chaque débat du Sommet.

La présente brochure se propose de faire le point sur l'état des préparatifs du Sommet mondial, ainsi que sur les points de vue et le catalogue de revendications de Pain pour le prochain. Un catalogue qui s'apparente, sur de nombreux points, à celui d'autres organisations de la société civile. Les auteurs souhaitent aussi par ce document susciter l'intérêt de nouveaux lecteurs pour une conférence mondiale dont l'enjeu n'est pas seulement l'existence d'une future société de l'information et du savoir, mais aussi, simplement, la construction d'un monde plus juste.

Que soient ici remerciés celles et ceux dont les efforts et le travail ont permis à ce document d'exister: Maya Krell, projet de l'EPER sur la paix, Zurich, pour sa réflexion sur le rôle des TIC dans la promotion de la paix; Raphael Heinzer, Berne, pour ses informations sur les logiciels libres; Lilian Studer, bureau de coordination Femmes et Développement des œuvres protestantes d'entraide et de mission Pain pour le prochain et de l'Entraide protestante de Suisse (EPER), Zurich; Camille Egger, Lausanne et Markus Locher, Bâle, pour les traductions en français et en allemand.

Berne/Lausanne, janvier 2003



Chapitre 1: Les lignes de fractures de la société de l'information

1.1 Un «village global» inégal

La société de l'information et du savoir

En 1962, l'ingénieur et écrivain canadien Herbert Marshall McLuan parlait déjà dans son ouvrage «La galaxie Gutenberg» du passage de l'ère Gutenberg à l'ère Marconi. Il postulait que n'importe quel médium – l'alphabet phonétique, les caractères imprimés, l'électronique, ou encore, la télématique et la télécommunication – modifie la conscience de l'homme, l'équilibre des sens et le rapport entre eux. Les progrès scientifiques considérables accomplis ces deux dernières décennies ont quelque peu relégué Guglielmo Marconi, Prix Nobel de physique et inventeur de la télégraphie sans fil au second plan, parce que pour une partie de la population au moins, la circulation illimitée des informations, va aujourd'hui de soi. La circulation plus ou moins libre d'informations, de savoir et de données, dans le monde entier, est en passe de faire de l'humanité une «société de l'information et du savoir»

Cette notion ne va pas sans controverses. Elle ne veut pas dire, par exemple, que chaque personne soit aujourd'hui en possession d'une grande quantité d'informations et de connaissances. Le concept de société de l'information et du savoir indique plutôt un déplacement de l'activité humaine : le nombre de personnes occupées aujourd'hui à traiter de l'information et des domaines du savoir est bien plus élevé que le nombre de celles occupées à fabriquer des biens. Cette notion doit toutefois être lue avec précaution, car ces quinze dernières années, le mythe de la société de l'information a bien trop souvent été utilisé pour déréguler les marchés des techniques d'information. En réalité dans le village global d'aujourd'hui, la question des inégalités en matière d'accès, de production et de diffusion du savoir et de l'information est plus actuelle que jamais.

Informations: ceux qui en ont et ceux qui n'en ont pas

Dans une société de l'information digne de ce nom, chaque personne devrait pouvoir prendre une part active à l'information, à la communication et au savoir, en tout temps, partout, dans des conditions équitables et en fonction de ses besoins.

Techniquement, l'objectif est tout à fait réalisable mais il nécessite une volonté de surmonter le fameux «fossé numérique», un fossé apparent surtout dans l'usage d'Internet. En Suisse et en Allemagne, environ 60% de la population utilise régulièrement la toile mondiale – à peu près autant qu'aux États-Unis. En Afrique, en revanche, un habitant sur 118 a accès à Internet. Sans le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, le Kenya et l'Afrique du Sud – les pays du continent africain qui présentent la plus forte densité d'utilisateurs – un seul habitant sur 440 a accès à Internet.

L'étude démographique sur l'utilisation d'Internet est également révélatrice. En Amérique latine, environ 67% des utilisateurs ont entre 18 et 34 ans, 78% sont de sexe masculin, 78% ont un niveau universitaire et 61% possèdent une carte de crédit. Le portrait type de l'utilisateur Internet - jeune, masculin, d'un bon niveau de formation, issu des couches sociales élevées – vaut aussi pour d'autres régions du monde. L'Office fédéral de la communication constate des clivages du même ordre dans le petit pays alpin qui est le nôtre. Les femmes, qui représentent 37% d'utilisateurs, sont aussi une minorité ; les personnes âgées et moins formées utilisent rarement la toile. Le fossé numérique ne sépare donc pas seulement le Nord du Sud, mais aussi les jeunes des



vieux, ceux qui sont formés de ceux qui le sont moins, les hommes des femmes. Lors d'une conférence préparatoire paneuropéenne sur le Sommet de l'information en novembre 2002 à Bucarest, le secrétaire d'Etat suisse Marc Furrer, directeur de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) a été amené à constater le rôle capital que jouaient les nouveaux moyens d'information et de communication dans toutes les sociétés. Aujourd'hui, sans accès à Internet ou aux technologies de l'information et de communication (TIC), point de développement économique.

Il est nettement plus difficile de combler ce fossé numérique dans les pays du Sud que dans les pays industrialisés. Des taux d'analphabétisme toujours importants, des formations insuffisantes et un manque d'infrastructures freinent l'accès aux NTIC. Dans les pays en développement, ces infrastructures – Internet et téléphonie mobile en particulier – se concentrent généralement dans les zones urbaines, c'est-à-dire là où vit une population lettrée, relativement aisée, dont le pouvoir d'achat est supérieur à la moyenne. Et cette situation risque de perdurer puisque les sociétés de télécommunication, largement libéralisées et privatisées, n'investissent en général que dans des infrastructures susceptibles de produire des bénéfices.

Dans de nombreuses régions, il reste même difficile d'exploiter des moyens d'information alternatifs, qui exigent moins d'investissements et de frais de gestion, et sont accessibles à des populations analphabètes. Les obstacles sont alors plus politiques qu'économiques. Des médias communautaires, radios ou petites stations de télévision locales, sont souvent pénalisés, parce que des émetteurs commerciaux exigent l'exclusivité ou parce que le gouvernement craint de perdre son contrôle médiatique. Le Brésil par exemple, s'est donné une législation qui autorise l'existence de «radios communautaires». Mais les contraintes et servitudes sont telles qu'une exploitation dans le cadre de la légalité est pratiquement impossible: une radio communautaire doit limiter sa puissance émettrice à 25 watts et à un rayon d'un kilomètre, la hauteur des mâts d'antenne ne doit pas dépasser 30 mètres, le financement par la publicité est également interdit. Enfin, ces radios communautaires n'ont pas le droit de se mettre en réseau pour échanger leurs émissions d'information. Ces dispositions permettent aux autorités brésiliennes de réduire ces stations de radio au silence sous prétexte d'une violation des dispositions légales.

Nous sommes donc encore bien loin d'une société de l'information et du savoir universelle et égalitaire, surtout si l'on entend par participation non seulement l'accès à l'information, mais la coopération active à l'élaboration de contenus. Définir des contenus, participer à la préparation de programmes et décider des flux de la communication, tout cela reste actuellement le privilège d'un petit nombre. Les perdants sont, encore une fois, les populations vivant dans la pauvreté ou à sa périphérie, des catégories qui n'ont qu'un niveau de formation médiocre, ou sont des femmes. Cette situation ne relève pas d'une loi naturelle ou divine. La responsabilité en incombe à l'organisation passée et présente du pouvoir, de la propriété et de la distribution. Autrement dit, cette notion de village global si souvent invoquée, pour autant que ce village ait une quelconque réalité, se fonde actuellement sur une structure inégale.



1.2 Les rapports de force politiques et économiques

Globalisation et dérégulation de la communication

On a sans doute trop attendu du potentiel des techniques de l'information et de la communication à rassembler, réunir, dépasser les frontières géographiques et politiques. Historiquement, les grandes percées techniques dans le domaine de la communication – invention du journal imprimé, du télégraphe, du téléphone ou encore de la radio et de la télévision – ont rarement amélioré ou modifié les conditions sociales, car les technologies sont soumises aux lois du pouvoir et à la lutte pour le partage du pouvoir.

Les NTIC n'échappent pas à ce phénomène. Elles ont trouvé un terrain propice à leur développement dans les pays les plus riches, dont le credo économique repose sur trois piliers: privatisation, dérégulation, globalisation. Les Etats-Unis ont par exemple, dès les années 80 soumis leur marché intérieur des médias et des télécommunications à une sévère vague de libéralisation. Faillites, fusions et rachats, restructurations et cotations en bourse ont favorisé l'émergence de quelques géants, dont Worldcom, et ont profondément modifié le paysage de la communication. La Grande-Bretagne, puis l'Union Européenne et, à la fin des années 90, la Suisse ont suivi ce mouvement de dérégulation, privatisant des entreprises publiques considérées jusque-là comme ayant une mission de service universel et public. Au niveau de la politique internationale, les débats ont également changé de nature et se sont déplacés sur un terrain purement économique et technique. Jusqu'au milieu des années 80, les débats sur l'avenir des communications avaient encore lieu au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), en présence de nombreux représentants des pays émergents et en développement. Aujourd'hui, les décisions les plus importantes en matières d'information et de communication sont prises au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la Conférence pour le commerce et le développement (UNCTAD), de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ou de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Dans ces instances, les pays pauvres et en développement sont soit peu représentés, soit soumis à de fortes pressions et menaces de rétorsions. Leur participation aux débats est donc faible.

Ce déplacement des lieux de discussion a aussi modifié la nature des débats. A l'Unesco, au début des années 80, on se référait encore au rapport MacBride – « Voix multiples, un seul monde » – en parlant de l'équilibre des flux d'informations, de la liberté de la presse et de l'accès pour tous à des moyens d'information. Aujourd'hui, les discussions s'articulent autour des infrastructures techniques, de la libéralisation économique, du e-business ou du droit d'auteur. Ce n'est plus l'accès pour tous, dans le monde entier et sans entrave, à l'information et autres données qui se trouve au cœur des délibérations, mais bien l'accès libre, global et illimité au marché pour les industries de télécommunication, de l'information et de la culture. Le terme de consommateurs a aujourd'hui remplacé celui de citoyen...

En même temps que les discussions se déplacent sur les aspects économiques et technologiques, les Etats occidentaux, Etats-Unis en tête, se préparent à fixer les règles d'une politique internationale qui favorise les négociations bilatérales au détriment du droit international et de son caractère contraignant. Ce nouvel ordre permet aux maîtres du jeu d'imposer leurs propres intérêts. Il leur faut,



pour cela, «discipliner» les organisations inter-gouvernementales en les menaçant d'un retrait (comme cela a été le cas pour les Etats-Unis et la Grande Bretagne qui se sont retirés de l'Unesco pendant plus de 15 ans) et en exerçant, à l'encontre de certains récalcitrants, la politique de la carotte et du bâton. L'«insubordination» et l'attitude hostile à l'égard des intérêts occidentaux ne manquent pas de générer de nouvelles sanctions, telles l'exclusion de la clause de la nation la plus favorisée, ou des restrictions à l'exportation.

Ces deux grandes «manœuvres» – déplacement du débat et mise à l'écart du droit international – ont ouvert la voie à une déferlante dérégulatrice de la communication et de l'information qui a touché de larges parties du monde. Elle a de plus induit un autre changement radical: une commercialisation excessive des contenus. Jusqu'alors la politique des médias et les débats sur le rôle des moyens de communication relevaient des Etats, même si les acteurs étaient des organisations de droit privé. Dans les pays démocratiques, cela impliquait que la population avait un certain droit de regard, une possibilité de participer aux décisions¹. Aujourd'hui, même s'il reste en Suisse et en Allemagne des organisations de droit public parallèlement aux sociétés privées de médias électroniques, c'est nettement l'économie de marché qui dicte ses règles. Le tirage d'une publication ou le taux d'écoute d'une station de radio ou de télévision détermine la structure du médium et, dans une mesure croissante, son contenu. L'apport de la communication et de l'information au bon fonctionnement et à la prospérité de la société civile n'est plus l'objectif prioritaire des activités médiatiques, mais l'optimisation du profit financier est au centre des choix stratégiques. Avec les dérégulations, les privatisations et la globalisation, on assiste à une véritable confusion du système mondial de communication et de médias avec le système économique capitaliste néo-libéral.

Communication et déclaration des droits de l'homme

De nombreuses personnes et communautés estiment pourtant que participer à l'information et au savoir, et à leur diffusion par la communication, reste de l'ordre du besoin existentiel comme la nourriture, les vêtements, le logement, l'éducation et les soins élémentaires de santé. Elles se fondent sur la Déclaration universelle des droits humains pour réaffirmer que le droit à l'information est un droit fondamental. L'article 19 affirme que «tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.»

A l'évidence, le respect de ce droit fondamental n'est pas encore entré partout dans les mœurs. Il suffit de penser au contrôle exercé en Chine par les autorités sur Internet et à l'enregistrement des usagers et des informations qu'ils ont transmises sur la Toile. Les fréquentes censures de la presse ordonnées par des autorités gouvernementales, les interdictions de réception par satellite ou les restrictions à l'encontre de journaux reviennent quasiment à empêcher les activités de ces médias. L'accès général à l'information et à la communication est également entravé par le flux unilatéral d'informations du Nord au Sud.

L'article 27 de la Déclaration des Droits humains précisant que «toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de

¹ En République fédérale d'Allemagne, la structure de la radiodiffusion relève encore du droit public et la Suisse connaît dans ce domaine une structure coopérative.



REPERES » L'information est un bien public

jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent» n'est pas plus respecté dans la réalité. Pour la société civile, dénoncer le non-respect des droits de l'homme, démanteler des positions de pouvoir affirmées depuis longtemps et briser les structures économiques et politiques solidement implantées dans le domaine de la communication ne sera pas chose facile. Même si le Sommet mondial sur la société de l'information abordera la question de l'utilisation de technologies de l'information dans le contexte du développement, la sauvegarde et la promotion de la diversité culturelle ou encore l'accroissement des ressources et compétences humaines, la société civile et ses organisations devront peser de tout leur poids pour faire entendre leur voix, pour donner leur vision de la société de l'information et du savoir. Dans cette perspective, il faudra qu'elles se montrent réalistes, car en fait la conférence internationale de l'ONU en 2003 à Genève marque aussi le début d'une longue et dure bataille entre les intérêts écologiques et les facteurs sociaux.



Chapitre 2: Le Sommet Mondial sur la société de l'information

2.1 Architecture du Sommet Mondial sur la société de l'information

Histoire

L'idée d'organiser un Sommet, afin de débattre de toutes les questions soulevées par la société de l'information a été formalisée la première fois en 1998, lors de l'Assemblée plénipotentiaire de l'Organisation Internationale des Télécommunications (UIT)². En décembre 2001, l'Assemblée générale de l'ONU avalisait cette proposition, précisant que "le Sommet devra être convoqué par les soins du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'Union internationale des télécommunications assumant le rôle de chef de file dans les préparatifs, en coopération avec les Nations Unies et autres organisations internationales intéressées et avec les pays hôtes."³

Le Sommet se déroulera en deux phases. La première, prévue à Genève du 10 au 12 décembre a pour but d'adopter une déclaration de principes et un plan d'action. La seconde, prévue à Tunis en 2005, vise à approfondir les thèmes liés au développement et à effectuer une première évaluation des actions mises en oeuvre depuis le Sommet de Genève. Cette division du Sommet en deux phases est le résultat d'intenses négociations au sein des Nations Unies et reflète la volonté de trouver un consensus qui satisfasse les deux pays candidats pour héberger cet événement, à savoir la Suisse et la Tunisie. L'opportunité de ce consensus reste cependant à démontrer. Le choix de Tunis d'abord: l'Etat tunisien étant régulièrement dénoncé pour ses violations de la liberté d'expression, quelle est sa légitimité à organiser un Sommet mondial de l'information et de la communication? Le temps séparant les deux Sommets ensuite: entre le Sommet sur le développement durable de Rio, en 1992, et celui de Johannesburg, en 2002, dix ans se sont écoulés. Pourtant ces dix années n'ont pas suffi à une réelle mise en oeuvre des accords de Rio. Deux ans entre le Sommet de Genève et celui de Tunis semblent donc bien courts pour une première évaluation de la mise en oeuvre d'un plan d'action.

Le choix de l'UIT comme "chef de file des préparatifs", c'est-à-dire comme principal coordinateur et organisateur du Sommet a également soulevé maintes interrogations au sein des organisations non-gouvernementales. En effet, l'UIT est sans conteste un acteur essentiel pour tout ce qui concerne l'élaboration de standards et de normes techniques internationales dans le domaine de la communication. A titre d'exemple, il suffit de citer son rôle dans la distribution de l'espace satellitaire, des ondes radio ou encore dans la mise en place de standards internationaux pour les communications téléphoniques. Mais son rôle et sa fonction sont techniques, avant d'être politiques: l'UIT n'a ni vision d'ensemble, ni mandat, ni expérience quant aux enjeux politiques et sociaux de la société de l'information. Des questions telles que l'éducation, la liberté d'expression, le respect de la diversité culturelle, la propriété intellectuelle ou encore la gouvernance, n'ont jamais fait partie du mandat de l'UIT, ce qui nous fait dire avec certains observateurs que le choix de l'UIT "est une façon d'institutionnaliser la

² Résolution 73 de l'Assemblée plénipotentiaire de l'UIT, 1998.

³ Résolution A/RES/56/183 de l'Assemblée générale des Nations-Unies, 2001.



sourde oreille faite aux revendications sociales, de donner la mauvaise réponse infrastructurelle à de bonnes questions super-structurelles, et de maintenir la décision à l'intérieur de la sphère du pouvoir."⁴ Exprimé en d'autres termes, cela signifie que le choix de l'UIT reflète une volonté d'évincer a-priori des thèmes sociaux et politiques controversés de l'agenda du Sommet.

Organisation des Secrétariats et processus préparatoire du Sommet:

Les principaux organes chargés de la préparation du Sommet sont le Comité d'organisation de haut niveau (HLSOC) et le Secrétariat Exécutif (SE).

Le Comité d'organisation de haut niveau, représente l'organe directeur. Composé de membres des différents bureaux des Nations Unies, il a pour fonction de superviser et de coordonner les activités de préparation.

Le Secrétariat est l'organe qui aura la responsabilité exécutive de la préparation du Sommet. Il est chargé d'organiser et de planifier les rencontres officielles, de rédiger des documents préparatoires et de coordonner la participation de tous les acteurs intéressés. Par son rôle pivot, le secrétariat a une influence déterminante sur l'ensemble du processus. Ses quatre divisions – gouvernementale, Nations-Unies, secteur privé et société civile – correspondent aux quatre types d'acteurs appelés à jouer un rôle dans les débats. Le Secrétariat exécutif division société civile dispose d'un site internet, sur lequel documents et informations de base quant aux réunions officielles, procédures d'accréditation et conditions de participation sont disponibles⁵.

Le travail des Secrétariats exécutifs est financé par les gouvernements et les organisations inter-gouvernementales qui outre des dons ponctuels ont mis à disposition des personnes ressources pour la durée de préparation du Sommet. Ce mode de financement explique un net déséquilibre au niveau de la représentation des pays du Sud: sur 17 experts, un seul est originaire du continent africain.

Pour préparer le Sommet, trois conférences préparatoires intergouvernementales (Prepcoms), ainsi que quatre conférences régionales (Afrique; Europe, Etats-Unis et Canada; Asie et Amérique latine) sont prévues. Echelonnées sur une année, les conférences préparatoires ont pour but de: définir les modalités de participation des différents acteurs, ainsi que les thèmes du Sommet (prepcom1, du 1 au 5 juillet 2002), préciser le contenu des divers thèmes (prepcom2, du 17 au 28 février 2003), parvenir à un premier accord sur le plan d'action (prepcom3, en automne 2003). Formellement, seule l'Assemblée plénière des délégations gouvernementales, réunies lors des conférences préparatoires, est habilitée à prendre des décisions. Les conférences régionales ont donc un statut consultatif.

A ces réunions officielles, il faut ajouter une longue liste de manifestations et de rencontres organisées notamment par l'Unesco⁶, l'Unctad, ou encore CRIS⁷ (communication rights in the information society) une coalition d'organisations non-gouvernementales concernées par la société de l'information.

⁴ Antonio Pasquali, ancien Sous-Directeur général de l'Unesco pour le secteur de la communication.

⁵ Site: www.geneva2003.org

⁶ Voir: www.unesco.org/webworld/ict_ngo

⁷ Voir: www.crisinfo.org



Buts du Sommet

Ambitieux, le Sommet mondial sur la société de l'information aimerait être à la société de l'information ce que Rio a été à l'environnement: le point de départ d'une vaste prise de conscience et d'un débat international dans un domaine qui, jusque-là, était réservé aux politiques nationales. Pour Yoshio Utsumi, directeur de l'UIT, "le Sommet doit aboutir à une vision commune entre les chefs d'Etats, le secteur privé et la communauté des organisations non-gouvernementales quant à la façon d'aboutir à un développement durable grâce aux technologies de l'information et de la communication."⁸

Si les différents acteurs sont relativement unanimes quant à l'opportunité d'un tel Sommet, il n'en demeure pas moins que les divergences quant aux thèmes, aux enjeux, aux principes, voire à la nature même de la société de l'information demeurent extrêmement profondes. L'impact de la Déclaration de principe et du plan d'action dépendront donc de la volonté des gouvernements, de laisser la place à un réel débat démocratique et de mettre en œuvre les mesures préconisées. A cet égard, la première réunion préparatoire qui a eu lieu du 1 au 5 juillet 2002, a suscité un certain scepticisme.

3.2. Participation de la société civile aux réunions préparatoires du Sommet

Règles de participation et procédures d'accréditation de la société civile

Le fondement d'un débat démocratique au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ne peut reposer que sur l'élaboration d'une structure tripartite, qui garantisse une participation réelle et équilibrée des différents acteurs, notamment de la société civile. De Rio à Johannesburg, en passant par Monterrey, l'expérience a prouvé que les organisations non-gouvernementales et les représentants de la société civile pouvaient apporter une contribution essentielle aux contenus et succès des Sommets onusiens, mais chacun de ces événements a également mis en lumière la limite des structures tripartites actuelles et les risques d'instrumentalisation de la société civile. Ainsi, à l'issue du Sommet sur le développement durable de Johannesburg, plusieurs organisations non-gouvernementales remettaient en question leur participation à de tels événements, dénonçant: "les barrières substantielles placées à la participation et à l'accès des organisations non-gouvernementales"⁹

Dans le cadre du processus préparatoire du SMSI, la question de la modalité de participation de la société civile sera au cœur des débats. Avant la première conférence préparatoire (prepcom1), les responsables et les organisateurs du Sommet ont multiplié les vœux de collaboration, voire même d'innovation. Un texte officiel, par exemple, rappelle la déclaration faite par Kofi Annan à l'Assemblée générale de l'ONU en 1998 et stipulant que "les organisations non-gouvernementales ne doivent plus être considérées comme des disséminateurs d'informations, mais comme des concepteurs de politiques et comme des intermédiaires indispensables entre le grand public et les processus

⁸ Brochure d'information du SMSI, éditée par le Secrétariat exécutif du Sommet, Genève, juin 2002.

⁹ "Un monde juste et durable est possible", Déclaration finale de la société civile à Johannesburg, 3 septembre 2002



intergouvernementaux". La résolution 56/183 de l'Assemblée de l'ONU, quant à elle encourage "les organisations non-gouvernementales et le secteur privé à contribuer et participer activement au processus intergouvernemental du Sommet, ainsi qu'au Sommet proprement dit"¹⁰. Dans un article paru dans "Le Temps" en août 2000, Alain Clerc, actuel directeur du bureau exécutif du SMSI – division société civile – allait même plus loin, affirmant que "Genève pourrait inaugurer les sommets du troisième millénaire en associant les citoyens à la réflexion. Pour la première fois, la société civile pourrait intervenir dans les débats, influencer des décisions, s'exprimer sur les résolutions finales."¹¹

Au terme de trois jours d'intenses débats, les résultats de la prepcom1 (1 au 5 juillet 2002) quant aux modalités de participation de la société civile sont cependant décevants. Face à l'opposition de certains gouvernements, notamment la Chine et le Pakistan, toutes les propositions d'innovations ont été balayées et le consensus élaboré est minimal. En résumé, il permet aux organisations non-gouvernementales:

1. de participer en tant qu'observateurs aux séances publiques du Comité de préparation et de ses sous-comités (règle 55)
2. à l'invitation du président de faire des déclarations verbales sur des questions pour lesquelles ils ont une compétence particulière (règle 55)
3. de soumettre des déclarations écrites qui seront diffusées par le secrétariat à toutes les délégations, dans les quantités et dans la langue dans lesquelles ces déclarations ont été présentées (règle 57)

En outre, une annexe au règlement précise que "dans le cadre des réunions du Comité de préparation, un certain nombre de tables rondes thématiques, à participation multiple, seront organisées de manière informelle. Le résultat en sera un résumé de la discussion par le président, qui sera soumis au Comité de préparation et joint à ses comptes rendus"¹².

Comme l'a déclaré un représentant de la société civile, lors d'une conférence de presse au terme de la prepcom 1, "dans leur interprétation la plus positive, ces règles représentent une variation de pratiques établies, mais ne comportent aucune innovation positive."¹³ Le corollaire de ce constat est que la société civile, une fois de plus, risque d'être exclue des vrais débats.

Face à ce constat, la seule innovation en matière de règles de participation, à savoir la possibilité pour des firmes individuelles de recevoir une accréditation, laisse songeur¹⁴. En effet, acceptée sans réel débat, cette mesure permet aux firmes privées d'être représentées à double titre: au sein d'une association économique, telle que la Chambre internationale du commerce par exemple – ce qui a été la pratique courante et acceptée jusqu'ici – et en tant que firme individuelle. Lorsque l'on sait que les firmes privées peuvent également être membres sectoriels de l'UIT, il devient clair qu'elles bénéficient d'un poids disproportionné et que le tripartisme du

¹⁰ Résolution A/RES/56/183 de l'Assemblée générale des Nations Unies, décembre 2001.

¹¹ "Genève et Tunis briguent l'organisation du Sommet mondial de l'information", Daniel Wermuss, Le Temps, 23 août 2000.

¹² Sommet mondial sur la société de l'information, rapport du président du sous-comité1 sur le règlement intérieur, 4 juillet 2002. Document complet disponible sur le site: www.itu.int

¹³ Intervention de Bruce Girard, Conférence de presse de la société civile – prepcom1, 5 juillet 2002

¹⁴ Sommet mondial sur la société de l'information, rapport du président du sous-comité sur le règlement intérieur, 4 juillet 2002. Document complet disponible sur le site: www.itu.int



Sommet est plus intéressé par l'engagement du secteur privé que par la participation de la société civile.

Financement d'organisations non-gouvernementales des pays en développement

Si les conférences régionales prévues dans le cadre du processus préparatoire du Sommet ont lieu dans quatre continents différents, les réunions intergouvernementales et le Sommet lui-même auront tous lieu soit à Genève, soit à New-York.¹⁵ Ces choix sont liés à des raisons pratiques, à savoir la forte présence de l'ONU, de l'UIT et de missions gouvernementales dans ces deux villes. Il n'en reste pas moins qu'ils rendent difficile la présence et la participation d'organisations non-gouvernementales de pays du Sud, pour qui cette répartition géographique signifie des frais de déplacement et de séjour élevés, voire inabordables. Pour que le Sommet mondial sur la société de l'information soit non seulement tripartite, mais également représentatif de l'ensemble des continents, il est donc urgent d'établir des mécanismes clairs permettant de financer la venue d'experts des pays en développement. Au-delà de la participation aux réunions intergouvernementales du Sommet, ce financement devrait s'inscrire dans une stratégie plus vaste visant à associer les organisations non-gouvernementales des pays du Sud à l'élaboration de politiques et de projets liés à la société de l'information.

A l'heure actuelle cependant, malgré des contributions significatives et généreuses de certains Etats comme la Suisse, aucun mécanisme clair et transparent d'attribution des dons n'a été mis en place par les secrétariats exécutifs du Sommet.

¹⁵ Si la prepcom2 aura lieu à Genève, le lieu de la prepcom3 n'est pas encore défini et sera peut-être New-York



Chapitre 3: démocratiser l'information et la communication, point de vue de Pain pour le prochain

3.1 La communication: un bien commun

Pain pour le prochain (PPP) revendique le caractère public de la communication et de l'information. Théologiquement, la relation entre Dieu et sa créature est marquée, dès le début, du sceau de la communication¹⁶. C'est par la communication que les êtres humains peuvent établir des relations entre eux et avec Dieu. «*Le maintien de la vie*», écrit la théologienne brésilienne Ivone Gebara, «*dépend de la communication, donc de la relation qui existe entre tous les êtres.*». L'utilisation qui est faite des technologies de la communication et de l'information (TIC) doit découler de ce principe. En d'autres termes, les TIC doivent être mises au service de la communauté, de la justice, de la paix, de la liberté et de la sauvegarde de la création.

Le caractère public, citoyen de l'information n'est pas possible, lorsqu'il y a, sur un marché libéralisé, une concentration du pouvoir et que la communication est considérée comme une marchandise. Comme le souligne Ivone Gebara, «Aujourd'hui, les grandes multinationales de la communication, agglomérats de pouvoir, dominent le monde en essayant d'imposer une sorte de culture unique, un type unique d'êtres humains et de religions, tout en faisant croire qu'elles prêchent pour la diversité. Nous sommes les spectateurs et les consommateurs de ce qu'elles nous offrent. Nos particularités s'ajustent peu à peu au modèle imposé (...) Ces géants de la transmission veulent faire de nous de simples spectateurs du pouvoir, qui contemplant sans broncher. La concentration du pouvoir dans la communication et l'information nous prive du droit de penser et de vivre conformément à la diversité de nos cultures et à la vérité que nous recherchons.»¹⁷

Résister à cette évolution, c'est se mobiliser pour des valeurs fondamentales comme la justice, la liberté, la communauté, c'est imaginer un ordre mondial différent. Les Eglises et institutions apparentées sont actives dans ce domaine, mais le grand public connaît encore mal le travail précurseur d'organisations telles que l'Association mondiale pour la communication chrétienne (AMCC)¹⁸. Pour cette organisation, l'œcuménisme n'est pas seulement un mouvement inter-ecclésial, mais une responsabilité à assumer dans le monde et un engagement en faveur de la justice. Et cette orientation doit également se traduire par une attention plus soutenue aux problèmes de politique de communication. A cet égard, en 1989, la Déclaration de Manille affirmait le droit inaliénable de tous les êtres humains à la communication.¹⁹

3.2 Paix et société de l'information

¹⁶ «Au commencement était le Verbe», Jn 1,1

¹⁷ Ivone Gebara in «Christianisme et communication», Info-Campagne, magazine de la Campagne œcuménique de carême 2002 de Pain pour le prochain et Action de Carême, Suisse. Texte disponible sur Internet: www.partagerlacommunication.ch/reflexions/index.html

¹⁸ World Association for Christian Communication (WACC), site Internet: www.wacc.org.uk

¹⁹ WACC: déclaration sur la communication, Déclaration de Manille, Londres, version révisée en 1997



La «Déclaration de Manille» affirme la nécessité de travailler à l'émergence d'un monde de la communication qui remette en cause les structures de pouvoir actuelles, car «les professionnels chrétiens de la communication ne peuvent guère se situer ailleurs qu'aux côtés des pauvres, des opprimés et des exclus, puisqu'ils sont eux-mêmes porteurs du signe de la communication.» Le soutien à des projets d'information et de communication en Afrique, en Asie, en Amérique latine, dans les Caraïbes et dans la région du Pacifique ainsi qu'en Europe de l'Est et dans le Bassin méditerranéen découle de ce constat, comme aussi l'action politique de tous ceux qui se font les porte-parole d'une majorité silencieuse. Les délégués du congrès WACC 2001 aux Pays-Bas, à Noordwijkerhout, l'ont répété, la communication responsable est un facteur de compréhension au sein et entre les cultures et traditions spirituelles et donc aussi un facteur de paix.

Si l'on considère que la paix est un axe central de la société de l'information et du savoir, il faut approfondir trois types de questions:

1. *Mass médias et violence, guerre et paix*: dans quelle mesure les médias induisent-ils de la violence, par leurs représentations, la manipulation ou l'exploitation de leur position dominante? Il faudrait examiner les articles et reportages qui rendent compte de crises, de conflits, de violences et de leurs conséquences, mais aussi étudier dans quelle mesure les médias pourraient être un instrument de prévention des conflits et de promotion de la paix. Enfin, l'utilisation des TIC dans le domaine de la violence réelle et structurelle doit également être considéré.
2. *Le rôle des médias dans une société démocratique, pacifique*. Les sociétés privées de médias et groupes multinationaux orientés vers le profit peuvent-ils répondre à ce que réclame le débat démocratique et garantir la diversité d'opinions? L'accès à l'information et la possibilité de réels débats sont les conditions indispensables à la vie d'une communauté démocratique et à un règlement pacifique des conflits. Faute de quoi, l'emploi de la violence se justifiera.
3. *Globalisation des marchés des médias*: la globalisation des marchés de l'information et de la communication est parallèle aux tendances dans les pays du Nord à la concentration et au monopole. Dans quelle mesure ces monopoles entravent-ils l'accès à l'information, au savoir et freinent-ils l'acquisition des infrastructures nécessaires (logiciels d'ordinateurs, téléphonie mobile, etc.)? Et dans quelle mesure cette évolution engendre-t-elle de nouvelles tensions?²⁰

Le peu d'intérêt manifesté, même sporadiquement, à la question de l'utilisation des médias pour la promotion de la paix, la prévention et la gestion des conflits est étonnant. Il y aurait là pour la société de l'information et du savoir des perspectives aussi essentielles qu'intéressantes.

²⁰ A propos de ces trois thèmes : Maya Krell, Service de projet de l'EPER pour le travail sur la paix, Zurich



3.3 Information et communication au service du développement durable

Dire que la communication et l'information sont un enjeu central du développement semble une évidence, toutefois cette prise de conscience est récente dans les milieux du développement: de façon générale, les pays du Nord rechignent encore à reconnaître le lien entre communication et développement. Les réactions à la campagne «Partager la communication» de Pain pour le prochain en 2002²¹, qui visait notamment à trouver un soutien à des projets de médias et d'information, l'a bien montré: souvent les donateurs, mais aussi des experts du développement affirment que dans le village sénégalais ou indien, l'essentiel n'est pas d'avoir accès aux technologies de l'information, mais d'abord de s'assurer que la famille a de quoi manger. Affirmer haut et fort qu'il faut répondre aux besoins vitaux avant d'accéder à la communication, cela revient à confirmer l'existence d'une société à deux vitesses. Certes, des millions d'hommes, de femmes, d'enfants dans les pays du Sud livrent une bataille quotidienne pour leur survie, voire pour trouver à manger. Mais lorsque s'ajoute à cette situation dramatique l'impossibilité d'accéder à des informations importantes et à des moyens de communication qui leur permettraient de se faire entendre, ces populations se trouvent encore plus démunies. La formule comparative « d'abord de la nourriture, ensuite la communication » ne tient pas la route. Pas d'accès ou un accès difficile à des informations et à la communication est une composante de la pauvreté au même titre que la faim.

L'information et la communication peuvent contribuer à un développement durable. Les exemples ne manquent pas. A Veerampattinam près de Pondichery par exemple²² les pêcheurs vivent mieux depuis l'arrivée d'Internet au village. Ils disposent d'un centre d'informations qui leur fournit des données utiles pour leur vie quotidienne – prévisions météorologiques, informations sur les courants marins et les vitesses des vents, ou encore sur les prix du poisson sur le marché. Autre exemple, dans les hauts plateaux boliviens: les stations de radios locales, «radios populaires» sont devenues non seulement une source indispensable d'informations sur l'agriculture durable, mais assument également un rôle pédagogique en diffusant des émissions sur l'hygiène, la santé ou la culture. Ces radios sont également un facteur de sauvegarde et de promotion de la culture indigène, puisqu'elles émettent en langue locale et offrent à leur culture un large espace de développement. Au Burkina Faso, où un adulte sur cinq sait lire et écrire, l'Atelier Théâtre Burkinabé joue, dans les zones rurales, un rôle très important de sensibilisation de la population. Les villageois, interpellés par des représentations sur la prévention du sida, le respects des droits civils ou encore une meilleure utilisation des sols, peuvent s'impliquer et débattre des problèmes sociaux et politiques qui les préoccupent.

Deux lignes de force se dégagent de ces trois exemples: premièrement, l'information peut être diffusée à travers différents canaux. Le choix du canal doit être déterminé par des paramètres tels que la disponibilité et l'infrastructure, les besoins et niveau de formation du groupe cible ainsi que la portée, autrement dit la possibilité la plus grande de toucher les bénéficiaires. C'est pourquoi il n'est pas opportun de limiter les débats du Sommet aux nouvelles TIC. Pour assurer, dans les zones

²¹ Voir www.partagerlacomunication.ch

²² Pondichery est une ville située dans le sud du sous-continent indien



périphériques et auprès de groupes marginalisés, des structures d'information et de communication utiles, adaptées et participatives, il n'est pas possible de faire l'impasse sur les médias traditionnels. Deuxièmement, une bonne information n'est jamais unilatérale, elle repose sur le principe de l'échange et du dialogue.

3.4 Promouvoir une participation universelle

La notion de « société de l'information » ne peut être réduite à une notion technique de transmission d'informations. Bien plus, elle implique que le savoir, l'expérience, l'opinion et la culture représentent une forme de patrimoine qui peut être mis à la disposition de toutes les sociétés. Assurer l'installation d'infrastructures, une diffusion et un échange de ces biens ne suffit pas. La condition essentielle d'une réelle communication reste la garantie d'une participation universelle à cette société de l'information.

Participer à l'information ne peut être réduit à la question de l'accès, car la participation se fait dans l'interaction, dans l'espace situé entre recevoir et donner. Un groupe social, ou un individu, participe réellement à la société de l'information à partir du moment où il donne du sens à l'information, la développe, la soumet à son esprit critique, la commente et en discute avec d'autres individus. Lorsque de récepteur ou consommateur passif, il devient acteur, créateur. Il en va ainsi des individus comme des communautés et des cultures. Aujourd'hui cependant, les flux d'informations – actualités, données économiques ou scientifiques, culture et divertissement – vont presque toutes du Nord au Sud, des régions riches vers les zones de pauvreté. Un objectif prioritaire de la société de l'information doit donc être d'équilibrer ce flux, de faire circuler les informations dans toutes les directions, du Sud vers le Nord et du Sud au Sud. Mais deux conditions sont nécessaires à cette évolution:

- 1) La liberté d'expression: pour des raisons politiques, certains Etats freinent la diffusion des informations et emprisonnent les contrevenants. Dans des pays où les moyens d'information traditionnels sont contrôlés par le pouvoir, Internet peut temporairement offrir une plate-forme critique, mais la toile elle-même n'est qu'un système de communication et à ce titre, il est ambivalent, soumis à des contraintes économiques et politiques. Pour qu'Internet devienne un instrument de promotion du discours interculturel et de la solidarité, il faut une volonté politique et une gouvernance internationale adéquate, à laquelle participe activement la société civile.
- 2) La formation: l'incapacité à produire et à diffuser de l'information est un obstacle aussi important que le manque de liberté d'expression. Seuls des journalistes bien formés et qualifiés, issus de différentes couches sociales, et représentant des milieux politiques, économiques et culturels divers peuvent garantir une information plurielle. Et seule une formation adéquate, allant de l'alphabétisation à l'utilisation de logiciels peut garantir la participation de tous à la société de l'information.

3.5 Limiter la privatisation du savoir

L'information, les moyens et instruments de communication tels que les TIC sont aujourd'hui soumis aux lois de l'économie de marché libéralisé et fortement dérégulé.



En témoignent non seulement la privatisation des télécommunications et bientôt des médias audio-visuels²³, mais aussi la protection qui grève de manière croissante, par des brevets et des droits d'auteurs, le savoir, l'information et la culture. Cette évolution entrave l'accès à cette information et réduit les possibilités d'utilisation pour de nombreuses personnes et communautés.

Certes, la propriété intellectuelle a besoin d'être protégée pendant un certain temps contre les imitations. Dans le cas des nouvelles techniques, découvertes scientifiques ou créations artistiques, les propriétaires de brevet ou les auteurs bénéficient alors, pendant une durée limitée, d'un marché exclusif ou de la possibilité de vendre leur invention. Ces dernières années cependant, les droits de propriété intellectuelle ont été renforcés au détriment des citoyens et des pays en développement. Un savoir, des connaissances toujours plus nombreuses sont brevetées pour des raisons commerciales. La presse a évoqué ce phénomène lorsque l'Afrique du Sud a menacé, dans un grand coup d'éclat politique, de dénoncer les brevets de certains grands groupes pharmaceutiques, afin de pouvoir fabriquer ses propres médicaments et permettre à des patients pauvres d'accéder aux thérapies modernes contre le sida. Pas plus qu'aux médicaments, les pays en développement n'ont accès aux logiciels bon marché. Ceux-ci sont, business oblige, toujours verrouillés, soumis aux droits de propriété intellectuelle. Aux Etats-Unis, Microsoft, par exemple, a enregistré tellement de brevets de logiciels qu'aujourd'hui aucun nouveau développement n'est possible sans qu'il y ait violation d'un droit existant. Il n'est même pas possible de modifier et d'adapter les logiciels disponibles aux nécessités locales ou culturelles puisque le fameux code source – qui est en quelque sorte le plan de construction du système – n'est pas librement accessible. Autre reflet du renforcement unilatéral des droits de propriété intellectuelle: la pression croissante des industries sur les pays en développement pour qu'ils luttent contre la piraterie. En Asie, les vendeurs de CD, de DVD ou de cassettes copiés sont soumis à des pressions et contrôles croissants de la part des gouvernements. Mais les pays du Nord n'échappent pas à cette évolution: sur Internet, les sites permettant de télécharger gratuitement de la musique sont menacés de poursuites²⁴ et l'échange de fichiers MP3 (musicaux) est condamné comme constituant de la "concurrence déloyale". Les procédés de multiplication rapide et bon marché (photocopie, enregistrement son et vidéo, copie numérique) menaçant les marges de profit des éditeurs, industries musicales ou autres multinationales, celles-ci exigent – avec succès – des gouvernements des procédures de contrôle renforcées. La convention élaborée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les aspects commerciaux des droits liés à la propriété intellectuelle²⁵ va encore plus loin puisqu'elle confirme un protectionnisme occulte, notamment en cas d'importation de produits concurrentiels des pays en développement.

Pour Pain pour le prochain, il n'est pas question d'ouvrir toute grandes les portes aux pirates et contrefacteurs, mais de protéger les droits de propriété intellectuelle dans une mesure appropriée et d'éviter une marchandisation excessive et inégale du savoir. Les alternatives existent. On peut imaginer des possibilités de régulation simples, qui permettraient de raccourcir le délai d'échéance d'un brevet ou un octroi plus fréquent de licences à la place de brevets et droits d'auteur. Il est

²³ La libéralisation des médias audio-visuel est un des prochain sujets de négociations au sein de l'organisation mondiale du commerce (OMC)

²⁴ Le procès du site Napster, aux Etats-Unis, était à cet égard exemplaire

²⁵ Trade Related Intellectual Property System – TRIPS



également possible de soutenir des systèmes alternatifs tels que l'«Open source software», ou logiciel libre, un système qui défend le caractère public du savoir. «Open source » se dit d'un logiciel dont le code source est disponible sans restriction. Toute personne est libre d'utiliser ce logiciel à sa guise, de le copier, de le diffuser. Ces logiciels sont désignés par la formule GNU (general public license) et le plus connu dans le monde est Linux, un système d'exploitation qui s'avère performant et fiable. Les logiciels «open source» ont acquis, ces dernières années, une grande popularité dans les pays en développement. Ils ont néanmoins l'inconvénient d'être plus difficiles à manipuler que les systèmes payants et restrictifs, ce qui suppose une formation et une assistance plus soutenues pour les usagers. En Allemagne, d'ailleurs, le Conseil a décidé, en mars 2002, de convertir à Linux les quelque 150 serveurs du Bundestag et d'équiper les quelque 5000 postes de travail de programmes Office Suite ("open source"). En Suisse, Linux n'est utilisé que localement, en particulier comme plate-forme de fournisseurs d'accès Internet.



Chapitre 4: Femmes, égalité et société de l'information

4.1 Inégalités de genre dans la société de l'information

La question des genres et les médias

La route est encore longue jusqu'à l'égalité entre les sexes dans l'accès aux moyens d'information, les responsabilités assumées et le contrôle dans ce secteur. Pour les organisations féministes, les mass média reflètent un paradoxe. En effet, si les médias peuvent relancer le débat sur l'égalité des sexes, promouvoir le rôle de la femme ou encore servir de plate-forme à différents groupes sociaux sur la question du genre, ils peuvent aussi reproduire, voire accentuer l'inégalité entre les sexes. L'industrie de la musique par exemple, ouvre aux femmes de nombreuses perspectives, tout en entretenant des stéréotypes, en légitimant la violence et en confirmant les femmes dans des rôles traditionnels. Il est donc tout aussi important d'analyser de façon critique l'image et la représentation des femmes que renvoient les médias que de revendiquer des réformes structurelles dans ce secteur.

Egalité hommes/femmes et technologies de l'information et de la communication (TIC)

Parce qu'elles cumulent les facteurs d'exclusion, les femmes, au Nord comme au Sud, sont les premières victimes du fossé numérique. Elles se trouvent en quelque sorte «au fond» de ce fossé. La raison de cette situation est à rechercher dans le très faible niveau de formation des femmes et à l'école, dans le peu d'empressement à accueillir des filles dans les sections informatiques ou scientifiques. Par ailleurs, de par leurs tâches traditionnelles quotidiennes, les femmes sont économiquement défavorisées, elles sont moins mobiles et ont moins de temps.

Dans les pays en développement, la plupart des femmes utilisent les technologies de l'information dans le cadre d'activités professionnelles. Au bureau, elles les emploient pour la saisie de données, la programmation, la tenue de comptes et de budgets, etc. Ou elles en font usage comme moyens de communication. L'utilisatrice de ces nouveaux moyens de communication électroniques travaille donc rarement pour elle-même et a peu accès aux fonctions plus politiques ou éducatives des technologies, à savoir la recherche d'informations, le travail en réseau ou le lobbying politique.

Les femmes ne sont guère plus nombreuses dans le secteur industriel, dans l'élaboration de technologies de l'information. Il y a peu de programmatrices, de conceptrices de sites Internet ou techniciennes d'ordinateurs. Bien que le secteur de l'information représente un champ relativement nouveau, le modèle traditionnel de répartition du travail entre hommes et femmes a déjà été mis en place. Si au début, les femmes trouvaient de nombreuses opportunités dans le domaine de la fabrication, avec l'automatisation, ces emplois ont disparu. De nouveaux emplois ont été créés dans le secteur des services. Ces activités sont plutôt bien rémunérées, mais elles supposent une formation plus pointue et ne sont accessibles quasiment qu'aux femmes vivant dans les zones urbaines.

Pourtant les NTIC représentent également une chance, un moyen puissant pour les femmes de surmonter les barrières sociales, politiques et culturelles. Par l'information et la communication, elles peuvent accroître leur participation politique, leur formation et communiquer dans le monde entier. Les technologies de l'information vont permettre aux femmes les plus défavorisées d'obtenir l'information



nécessaire à une meilleure maîtrise du quotidien – les prix offerts sur le marché, offres d'emploi et de formation, sur leurs droits aux aides sociales, etc. Elles peuvent aussi améliorer leurs perspectives économiques. Divers projets pilotes ont été lancés dans ce domaine, comme par exemple le «Télé-centre» dans la banlieue de Kampala (Ouganda) où des femmes peuvent venir chercher des informations sur des activités génératrices de revenus. Dans ce cas, l'Etat doit avoir préalablement aménagé les conditions et le cadre propices à cette activité. Par ailleurs, il faut améliorer l'accès aux infrastructures puisqu'une importante population féminine vit dans des régions isolées. Un autre facteur déterminant est une meilleure éducation à tous les niveaux, de l'alphabétisation à l'accès aux formations scientifiques et techniques. Pour tirer le meilleur parti des nouvelles *technologies de l'information et de la communication* (TIC), l'initiation devrait se faire par le biais de l'éducation formelle et informelle des femmes et filles.²⁶

Les technologies de l'information peuvent offrir aux femmes et aux filles une plus grande liberté d'action. A condition, toutefois, que les politiques nationales intègrent la problématique de genre et que les experts gouvernementaux soient prêts à dialoguer avec la population féminine. En effet, les femmes doivent accéder aux moyens dont elles ont besoin, selon leur propre conception du développement et avoir prise sur ces moyens. Il faut les encourager à explorer les différents interfaces entre communication culturelle et communication traditionnelle et à épuiser les possibilités des nouvelles technologies. Elles peuvent, dans le cadre de leur travail, animer le débat sur les relations hiérarchiques hommes/femmes et en modifier les contours, remettre en cause les rôles traditionnels et stéréotypés. Les TIC peuvent être utilisées à travers des formes nouvelles et originales pour corriger l'image négative de la femme dans les médias et souligner les nouvelles formes d'exploitation et de violence utilisées contre elle.²⁷

4.2 Situation et revendications des femmes africaines

Des fossés qui se superposent

Pour de nombreuses femmes en Afrique, les TIC représentent une double marginalisation. Marginalisation de l'Afrique, qui tient à une pauvreté croissante, à l'absence d'infrastructures, aux situations de conflit, aux disparités croissantes entre le monde urbain et les sociétés rurales et à un taux d'analphabétisme élevé. Les femmes représentent la majorité des pauvres et des analphabètes. Marginalisation économique et technique ensuite: en raison du coût relativement élevé de l'utilisation des nouvelles technologies et de l'équipement nécessaire mais aussi de la difficulté d'accès au financement et au crédit. De plus, l'absence de technologies conçues pour l'environnement africain exacerbent les difficultés d'accès et de participation des femmes aux TIC et à la société de l'information. Les discriminations de genre excluent la majorité des femmes des avantages apportés par les TIC comme outil et catalyseur du développement et de toutes les potentialités humaines.

La société de l'information telle qu'elle existe aujourd'hui ne reflète pas les diverses préoccupations, besoins et intérêts des femmes, et elle est incapable de

²⁶ Extraits d'une étude de Nancy Hafkin and Nancy Taggart, June 2001, « Gender, Information Technology and Developing Countries »

²⁷ Rédaction de ce chapitre, recherches et textes à propos de la question du genre dans la société de l'information: Lilian Studer, bureau de coordination Femmes et Développement des œuvres d'entraide et de mission de Suisse



reconnaître et de protéger leurs droits et leur dignité. Cette carence débouche sur l'instauration de modèles et de perspectives d'origine extérieure, qui renforcent les conditions actuelles de pauvreté et d'exclusion. Le concept de société de l'information, tel qu'il se pose actuellement, n'offre pas de perspectives pour l'Afrique et pour les femmes africaines.

Les femmes sont perçues comme des réceptrices passives de l'information plutôt que des actrices capables de contribuer aux décisions politiques. Les femmes africaines sont pourtant capables d'aider à la conception et à la mise en œuvre de solutions créatives face à la fracture numérique, elles sont des partenaires et actrices légitimes de la construction de la société africaine de l'information. Les TIC sont un facteur important du développement d'une société. Il est donc essentiel d'assurer l'égalité de l'accès et l'équité de genre dans la société de l'information, de promouvoir une participation juste et générale à la société de l'information. Ci-après quelques-unes des retombées positives des TIC sur les conditions de vie des femmes en Afrique:

- Meilleur accès et contrôle des marchés locaux et internationaux par les femmes africaines productrices et commerçantes
- Possibilités de travail et autres emplois rémunérateurs ne nécessitant pas une présence physique et permettant ainsi aux femmes de combiner tâches traditionnelles domestiques et activité professionnelle
- Promotion de la santé, information sur l'alimentation, l'éducation et autres possibilités de développement et d'épanouissement
- Augmenter le potentiel de mobilisation pour la promotion du statut des femmes et le bien-être de la société

Revendications des WSIS Gender Caucus à Bamako

En mai 2002, des organisations africaines se sont réunies à Bamako, dans le cadre de la préparation du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI), pour définir leurs revendications sur les questions de genre. Ces organisations ont voulu attirer l'attention de la communauté africaine et internationale sur l'urgente nécessité d'entreprendre une action efficace et immédiate pour réduire les disparités de genre comme composante de la fracture numérique. Considérant le rôle fondamental des femmes dans toutes les sociétés, et leur contribution possible à l'instauration de la société de l'information, les organisations réunies à Bamako invitent les organisations internationales et nationales à étudier et à mettre en œuvre des programmes et des projets susceptibles de réduire le fossé numérique.

Un catalogue de mesures et de démarches a été proposé, qui s'adresse aux organisations du système des Nations-Unies, aux organisations nationales, régionales, aux gouvernements et institutions des secteurs public et privé, à la société civile africaine, notamment :

- Reconnaître que l'équité de genre constitue un principe transversal
- Assurer l'équité de genre dans l'éducation, en renforçant notamment les possibilités d'alphabétisation des filles et en instaurant une participation juste et équitable dans l'éducation et la formation aux sciences et aux technologies, à tous les niveaux



- Poursuivre les actions pour que soient ratifiés les traités et protocoles qui attestent des droits personnels des femmes – y compris le droit à la communication – et à prévoir les modalités d'appui à leur mise en œuvre
- Intégration de femmes dans les organes de direction et instances responsables à tous les niveaux, notamment dans la définition de politiques et le développement de bases de travail.
- Favoriser l'utilisation des TIC pour promouvoir le statut des femmes, y compris par des applications de TIC dans les domaines de la santé, de l'éducation, du commerce, de l'emploi et autres domaines de préoccupation des femmes
- Enregistrer des données spécifiques au genre pour mesurer l'impact de décisions politiques et des mesures consécutives
- Développement des stratégies de TIC susceptibles d'intégrer les besoins spécifiquement féminins, comme le développements de technologies de l'information en Afrique ou la prise en compte de contextes particuliers défavorables à la participation des femmes à la société de l'information
- Introduction des critères normatifs permettant aux femmes de trouver dans les entreprises du secteur de l'information des emplois équivalents à celui des hommes
- Faciliter l'accès aux TIC pour les femmes de toutes provenances sociales et culturelles en faisant appel aux langues locales et à différents médias tels que radio, théâtre et imprimés.²⁸

²⁸ Un catalogue détaillé de revendications se trouve sur le site www.wougnet.org/WSIS/genderstatement.html



Chapitre 5 : les enjeux du Sommet mondial sur la société de l'information

5.1 Accès à l'infrastructure

En 2000, le continent africain comptait 16 millions de raccordements téléphoniques, un chiffre inférieur au nombre de lignes de Manhattan ou Tokyo. Un exemple parmi d'autres qui illustre les inégalités profondes entre les pays riches et les pays en développement en matière d'accès aux moyens de communication. La question du fossé numérique doit être un enjeu central du SMSI. Elle le sera, comme l'a rappelé Kofi Annan, lors d'un discours d'ouverture: «Cette réunion planétaire est un moyen unique pour développer une vision commune quant aux moyens de surmonter le fossé numérique²⁹.»

Toutefois l'évidence du problème ne doit pas faire oublier les profondes divergences quant aux moyens: pour Pain pour le prochain, les politiques actuelles de libéralisation et de déréglementation, d'une ampleur sans précédent et menées au nom de la construction d'une «infrastructure globale de l'information³⁰», ne feront qu'accroître les inégalités entre les pays riches et les pays en développement.

La notion d'infrastructure globale de l'information s'est imposée la première fois sur la scène politique lors d'un Sommet du G7 à Bruxelles, en 1995, consacré aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. En ouverture des pourparlers, une table ronde de 45 chefs d'entreprises des Etats-Unis, d'Europe et du Japon, expliquaient aux chefs d'Etats que l'initiative privée doit être «le moteur de la société de l'information» et que le développement d'infrastructures de télécommunications nécessite «la levée de toute entrave à la libre concurrence». Sous l'impulsion des Etats-Unis et malgré de fortes divergences entre les gouvernements occidentaux, ces débats se sont ensuite poursuivis au sein de l'organisation mondiale du commerce (OMC) et ont débouché en 1998 sur l'«Agreement on Basic Telecommunication (ABT) », signé par 69 pays³¹. Dans la plupart des pays, notamment du Sud, la signature de ces accords n'a été précédée d'aucun débat démocratique.

Fondamentalement, les principes de ces accords sont le démantèlement des entreprises d'Etat, la libéralisation et la déréglementation de tous les domaines des télécommunications (téléphones fixes et mobiles, télex, télégraphe, bases de données, pour ne citer que quelques exemples) et l'ouverture des marchés aux investissements étrangers.

Dans le cadre du processus de préparation au SMSI, maints gouvernements reprennent ces accords et annoncent que la libéralisation sera le remède au fossé numérique. Pour Pain pour le prochain cependant, cette libéralisation hâtive répond d'abord aux intérêts commerciaux des pays riches et des grandes entreprises

²⁹ Brochure d'information du SMSI, éditée par le Secrétariat exécutif du Sommet, Genève, juin 2002.

³⁰ En anglais, le terme officiel est «Global Information Infrastructure»

³¹ L'«Agreement on Basic Telecommunication (ABT) », fait partie d'un paquet plus vaste de négociations quant à la libéralisation des services - le «General Agreement on Trade in Service (GATS) » - menées dans le cadre de l'Uruguay round. Il est intéressant de relever qu'il a été conclu en février 1998, c'est-à-dire deux ans après la clôture officielle de l'Uruguay round. Ce retard est dû aux réticences de plusieurs gouvernements à libéraliser et ouvrir aux investissements étrangers un domaine à la fois d'intérêt public et d'une haute importance stratégique.



privées et ne permettra pas de garantir un accès universel et égalitaire aux moyens de communication dans les pays en développement.

Dans le cadre du SMSI, elles demandent donc :

- que des études soient effectuées quant aux conséquences de la libéralisation des télécommunications pour les pays en développement
- que les accords de l'OMC soient interprétés de façon non restrictive, afin que les gouvernements des pays en développement puissent limiter le monopole d'entreprises privées, notamment étrangères, dans les secteurs des télécommunications, et réglementer ces entreprises ou instaurer des taxes en vue de financer la construction d'infrastructures
- que les ondes radios et l'espace satellitaire soient considérés comme des biens publics et ne puissent pas être libéralisés, ni vendus à des entreprises privées

5.2 Accès aux contenus

5.2.1: Libéralisation des médias et de l'industrie culturelle

Autre enjeu du Sommet: la libéralisation des médias et de l'industrie culturelle, c'est-à-dire les domaines de la presse écrite, la radio et la télévision, mais aussi la production et la diffusion de films, de vidéos ou encore de sons.

Cette question a été abordée dans le cadre des négociations de l'OMC sur la libéralisation des services publics³², mais face à la résistance de certains pays, notamment la France, aucun accord n'a pu être trouvé et le dossier a été reporté à des délibérations ultérieures.

Pour Pain pour le prochain, les médias et les industries culturelles ne peuvent pas être considérés comme des marchandises. Ils s'opposent donc à une libéralisation du domaine audio-visuel dans le cadre de l'OMC, qui risquerait notamment:

- d'accroître la concentration de la propriété des médias
- de provoquer le rachat de larges pans du domaine audio-visuel par des entreprises transnationales étrangères
- de limiter la possibilité des gouvernements de subventionner des médias publics

5.2.2: Un service public dans les pays en développement

Plutôt qu'une libéralisation accrue qui profiterait d'abord aux grandes industries culturelles, Pain pour le prochain demande la construction d'un service public indépendant dans les pays en développement.

Dans les pays en développement, une majorité de radios-télévision sont encore aux mains de l'Etat et sont régulièrement utilisés à des fins de propagande, sans respect pour la liberté d'expression et la nécessaire pluralité des médias. Pour Pain pour le prochain cependant, la démocratisation de ces médias ne peut se faire par une simple privatisation. En effet, guidées par des intérêts commerciaux, par la nécessité de distraire et de gagner des parts d'audiences, les radios et télévisions privées ne remplissent que partiellement une fonction sociale et éducative et représentent insuffisamment les minorités culturelles et sociales.

³² Les négociations ont été menées dans le cadre de l'Uruguay Round, lors des discussions qui ont abouti au «General Agreement on Trade in Service (GATS) ». Invoquant la spécificité culturelle, la France s'est opposée à la signature de tout accord, mais cette question demeure sur la liste des priorités de l'OMC ("mandated sector").



Un enjeu central du Sommet mondial sur la société de l'information doit donc être la transformation de tous les médias d'Etat au Sud en services publics caractérisés par³³:

- une base légale claire, la garantie d'une liberté éditoriale, l'interdiction de toute ligne partisane, la participation du public
- la prise en compte et la promotion des minorités culturelles, sociales et linguistiques
- une instance de régulation indépendante, ainsi qu'un mode de financement stable, clair et transparent

5.2.3 Médias communautaires

Pour que la société de l'information soit basée sur l'accès de tous aux moyens, mais aussi aux contenus et à la production d'information, le soutien et la mise en place de médias communautaires doivent également être une priorité du Sommet. Ces médias – radios, journaux ou points d'accès à Internet – permettent à des communautés défavorisées de produire des émissions, des reportages liés à leurs préoccupations, elle permet aux sans-voix d'exprimer leurs voix.

Pour le mouvement des paysans sans terre au Brésil par exemple, "la lutte pour accéder aux moyens de communication est aussi importante que le combat pour obtenir des terres.³⁴" Au Brésil, les journaux sont contrôlés par quelques grandes familles, alors que les radios et télévisions appartiennent à des cartels, proches du pouvoir politique. Le plus souvent, les médias donnent donc une image négative du mouvement des paysans sans terre et font peu écho à leurs préoccupations.

Les médias communautaires sont une alternative à cette situation. Ils permettent par exemple au mouvement d'informer les paysans de leurs droits à posséder les terres laissées en friche, mais aussi de diffuser des informations pratiques sur les semences, les techniques agraires, ou encore l'érosion des sols.

5.3 Accès au savoir : droits de propriété intellectuelle

Les questions liées à la propriété intellectuelle sont controversées et nombre de gouvernements souhaitent évincer ce thème du Sommet mondial sur la société de l'information. Pourtant ce sujet est au coeur de la société de l'information et détermine dans une large mesure le prix de l'accès au savoir et à l'invention. Dans le cadre du SMSI, Pain pour le prochain condamne la dérive en matière de propriété intellectuelle qui mène à une privatisation croissante du domaine public.

Le droit de la propriété intellectuelle, qui inclut notamment les droits d'auteurs et les brevets, a de tout temps été à la recherche d'un équilibre entre la protection de l'intérêt général et la protection d'intérêts privés. Le droit d'auteur par exemple s'applique aux œuvres littéraires, musicales ou encore aux logiciels informatiques. Il doit permettre à un informaticien, ou le plus souvent à l'entreprise qui l'emploie, de recevoir une rétribution pour son invention (bénéfices de la vente) et d'avoir un contrôle sur l'utilisation qui est faite de son logiciel (interdiction de toute copie "piratée"). Une protection trop forte a cependant pour corolaire d'élever le prix

³³ Voir à ce sujet la "Charte africaine pour la radiodiffusion", proposée par la société civile africaine lors du Sommet régional de Bamako. www.misanet.org/broadcasting

³⁴ L'homme qui fait ce constat est Jonas Borges, membre directeur du mouvement des paysans sans terre à Maranhão, au Brésil.



d'accès à un logiciel, donc de limiter l'usage qui peut en être fait par des institutions publiques, des citoyens ou d'autres inventeurs et d'accentuer le fossé entre les *info-élus* et les *infos-exclus*³⁵. A cet égard, l'exemple du *simputer*, un ordinateur inventé en Inde, est éloquent. Ses concepteurs ont voulu créer un ordinateur dont le coût et les programmes soient adaptés aux besoins des communautés les plus défavorisées. Afin de maintenir les prix au plus bas – le *simputer* coûte 200 dollars – et de permettre à d'autres chercheurs d'accéder à leur invention, les concepteurs ont refusé de breveter le *simputer* et l'ont soumis aux règles d'un système alternatif, celui des logiciels libres³⁶.

Cet exemple aujourd'hui est l'exception: dans la norme les droits de propriété intellectuelle tendent à favoriser de façon croissante les intérêts des grandes entreprises transnationales, au détriment de l'intérêt public. En 1994, les accords TRIPS de l'OMC élargissaient le droit des brevets de façon inégalée³⁷. En 1995, par exemple, la durée des droits d'auteurs est passé de 50 à 70 ans, sans réel débat public. En 1996, une proposition de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) proposait la création d'un nouveau de droit de propriété intellectuelle sur les bases de données. Aujourd'hui, les grandes entreprises informatiques, telles que Microsoft, demandent que les codes-sources des logiciels soient brevetés. Toutes ces propositions offriraient aux entreprises des situations de monopoles inégalées et leur permettraient d'accroître leurs bénéfices de façon substantielle. Dans le même temps, elles constituent autant d'obstacles au développement des pays pauvres, en freinant l'innovation dans la création de technologies appropriées, en les empêchant d'adapter les programmes informatiques à leurs besoins et de les utiliser au profit de la communauté.

Dans le cadre du SMSI, Pain pour le prochain demande donc que soit ouvert un réel débat public sur la question des droits de propriété intellectuelle liés à la société de l'information. Ils s'opposent à la marchandisation de ce droit, ainsi qu'à des innovations telles que le brevetage des codes-sources des logiciels. Au contraire, Pain pour le prochain demande aux gouvernements d'élargir le domaine des biens communs de l'humanité³⁸ et de soutenir le mouvement des logiciels libres.

5.4 Accès à la gouvernance

5.4.1 Gouvernance internationale

Pour Pain pour le prochain, une société de l'information qui garantisse l'accès et la participation de tous, même des plus pauvres, ne peut être construite sans une démocratisation de la politique internationale.

En effet, les politiques en matière d'information et de communication sont de plus en plus soumises aujourd'hui aux pressions de régulations internationales. Et les principaux lieux d'élaboration de ces politiques se sont déplacés de différents organes des Nations-Unies, telle que l'Unesco par exemple, à des institutions telles que l'OMC, le G8 ou encore l'OCDE (organisation de coopération et de développement économique).

³⁵ Expression utilisée par Philippe Quéau, responsable de la division société de l'information à l'Unesco.

³⁶ Pour plus d'informations : www.simputer.org

³⁷ Les accords TRIPS ("Trade related agreements of Intellectual Property rights"), marquent une nette commercialisation des accords sur la propriété intellectuelle.

³⁸ Oeuvres et inventions mis à la disposition du public sans paiements de droits de propriété intellectuelle.



Or ces nouveaux lieux du pouvoir manquent de transparence et ne permettent ni une représentation équilibrée des intérêts des pays en développement, ni une réelle participation de la société civile. Au bureau de l'OMC à Genève, par exemple, le nombre de permanents des pays en développement est nettement inférieur à celui des pays occidentaux. La société civile est absente, mais les intérêts du secteur privé sont pris en compte par des consultations informelles, dont il ne reste aucune trace écrite, et par la nomination d'un grand nombre de cadres issus du secteur privé. Enfin, la prépondérance acquise par l'OMC dans les politiques en matière d'information et de communication ces dernières années, reflète la tentative de réduire les enjeux de la société de l'information à des questions purement techniques et économiques.

Dans le cadre du SMSI, Pain pour le prochain demande donc :

- un rééquilibrage de la participation des pays en développement et de la société civile dans toutes les instances de régulations internationales, notamment au sein de l'OMC, de l'UIT et de l'ICANN³⁹
- le renforcement de l'ONU, comme lieu d'élaboration des politiques internationales en matière d'information et de communication

5.4.2 Gouvernance nationale

Les technologies de l'information et de la communication peuvent favoriser la participation des citoyens à la vie démocratique et accroître la transparence des gouvernements. Ces innovations sont particulièrement importantes pour les pays en développement et les groupes défavorisés de ces pays (femmes, jeunes, minorités indigènes).

Pour ces populations, la création de télé-centres communautaires, avec accès à internet, à des bases de données, à des CD-roms ou informations vocales permet de recevoir et de générer des informations essentielles sur les élections, les budgets, les programmes gouvernementaux et la politique locale.

Dans le cadre du SMSI, Pain pour le prochain demande donc l'élaboration de politiques nationales et d'applications des technologies de l'information et de la communication qui facilite la participation de la société civile et des communautés défavorisées à l'élaboration des politiques nationales, régionales et locales.

5.4.3 Gouvernance et liberté d'expression

Une société de l'information démocratique ne peut être conçue sans respect de la liberté d'information et d'expression. Pourtant, en Tunisie, des militants continuent à être arrêtés et emprisonnés pour leurs opinions politiques ou religieuses. En Chine, l'Internet est soumis à une censure visant à effacer de la toile toute référence aux massacres de Tienanmen ou au mouvement du Falungong.

Mais des libertés essentielles sont également menacées dans les pays occidentaux: au nom de la guerre contre le terrorisme, l'Internet par exemple fait l'objet d'une surveillance accrue qui remet en question la protection des données personnelles.

Pain pour le prochain demande donc aux Etats:

³⁹ ICANN (Internet corporation for assigned names and numbers) est l'organisme qui gère les noms de domaines sur internet. Pour plus d'informations : www.icann.org



- de réaffirmer leur engagement à respecter l'article 19 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, qui garantit la liberté d'expression et d'information
- de promouvoir et protéger par des lois appropriées l'exercice d'un journalisme professionnel, particulièrement dans les régions de conflits
- de garantir la protection des données personnelles des citoyens

5.5 Accès au financement

La mise en œuvre du plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information, nécessitera une volonté politique claire, mais aussi des moyens financiers.

Pour financer leur politique en matière de communication, les pays en développement tiraient jusqu'ici des ressources importantes du système international de répartition des taxes⁴⁰. La taxe de répartition représente le coût d'une communication internationale entre deux pays. Suite à un accord signé par tous les gouvernements au sein de l'UIT, le pays où est facturé l'appel reverse traditionnellement la moitié de cette taxe aux pays receveur. Ce versement permet au pays receveur d'être dédommagé pour l'utilisation de son réseau et de ses infrastructures téléphoniques et rapportait environ 10 milliards de dollars par an aux pays en développement.

En 1998 cependant, sous la pression des grandes entreprises de télécommunications, le gouvernement américain décidait d'abandonner unilatéralement ce système, et de diminuer de moitié ses versements. Malgré les contestations du secrétaire général de l'UIT, l'Europe envisage aujourd'hui de prendre les mêmes mesures: ce qui signifie que le seul système de répartition international des bénéfices en matière de télécommunication est menacé. Pour les pays en développement, cela représente une chute des revenus qui peuvent être utilisés pour développer des infrastructures.

Dans le cadre du SMSI, Pain pour le prochain demande donc:

- la création d'un fonds international pour le développement d'infrastructures dans les régions défavorisées des pays en développement
- que les pays riches, notamment la Suisse et l'Allemagne, respectent leur engagement d'augmenter l'aide publique au développement à 0,7% du Produit intérieur brut
- qu'une partie de ces montants servent à financer des projets de médias communautaires

⁴⁰ "Accounting rate system"



Bibliographie sélective

1. Sites Internet

Sites officiels, organisations inter-gouvernementales

Conférences régionales de Bamako, de Bucarest, de Tokyo et de Bâvaro
<http://ww.geneva2003.org/bamako2002> (pour l'Afrique), <http://ww.wsis-romania.ro>
(pour l'Europe) et <http://ww.wsis-japan.jp> (pour l'Asie) et
<http://www.indotel.org.do/wsis> (pour l'Amérique latine et les Caraïbes)

Sites officiels des Conférences régionales: africaine, européenne, asiatique et latino-américaine. Développent des perspectives régionales sur ce Sommet global.

ICANN

<http://ww.icann.org>

Site officiel de l'organisation qui gère aujourd'hui les noms de domaine sur internet.

Sommet Mondial sur la société de l'information

<http://ww.itu.int/wsis> et <http://ww.geneva2003.org>

Les deux sites officiels du Sommet, le second étant spécifiquement destiné à la société civile. Documents de base, textes d'analyse et liens multiples

Unesco

<http://ww.unesco.org>

La section "information et communication", offre une grande quantité de documents et de liens intéressants pour le Sommet. L'Unesco a notamment fait un remarquable travail de consultation de la société civile et publie régulièrement des nouveautés sur des conférences locales ou régionales.

Gouvernement suisse

ComCom (Commission fédérale de la communication)

<http://ww.fedcomcom.ch>

La ComCom est une commission extra-parlementaire suisse, chargée de l'attribution des concessions de télécommunication et de l'approbation des plans nationaux de fréquences et de numérotation

CI SI (Comité Inter-départemental pour la Société de l'Information)

<http://ww.isps.ch>

Le CI SI est chargé du pilotage des activités fédérales en matière de TIC. Son site regroupe tous les textes de la Confédération touchant aux TIC, en particulier les rapports sur l'état de la société de l'information en Suisse, remis chaque année au Conseil fédéral.

DDC (Direction du développement et de la coopération)

<http://ww.deza.ch>

La DDC est responsable de la coordination générale de la coopération au développement, de la coopération à l'Est, ainsi que de l'aide humanitaire de la Suisse. Sa section "Multilateral Initiatives/Bridging the Digital Divide" est spécialisée dans les questions des nouvelles technologies et du développement



OFCOM (Office fédéral de la communication)

<http://www.ofcom.ch>

Fondé en 1992, l'OFCOM s'est vu confier deux missions prioritaires: la réglementation des secteurs de la radio et de la télévision ainsi que la création des conditions nécessaires à la libéralisation du marché des télécommunications. L'OFCOM est également chargé de coordonner le travail de la délégation suisse pour le Sommet mondial sur la société de l'information

Sites de la société civile

AMARC (Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires)

<http://www.amarc.org>

L'AMARC est une organisation non-gouvernementale internationale au service du mouvement de la radio communautaire et composée d'environ 3000 membres de 110 pays. Elle tient lieu de réseau d'échange et de solidarité entre les radio-diffuseurs communautaires, et vise principalement à coordonner et à faciliter la coopération et l'échange entre ces derniers.

APC (Association for progressive communication)

<http://www.apc.org>

Organisation non-gouvernementale internationale, spécialisée dans les questions liées aux nouvelles technologies et à Internet. Effectue un travail de lobbying sur des questions telles que les droits de propriété intellectuelle, la gouvernance ou la protection des données personnelles sur Internet.

Conseil Mondial de Radio-télévision

<http://www.cmrtv.org>

Organisation non-gouvernementale qui veut favoriser la création de médias et d'un service public audio-visuel indépendants dans les pays en développement.

CRIS (Communication rights in the information society)

<http://www.cris.comunica.org>

CRIS est une coalition d'organisations non-gouvernementales travaillant sur des thèmes liés à l'information et à la communication. Elle a joué un rôle primordial dans la mobilisation et l'organisation de la société civile durant les conférences préparatoires du Sommet. Textes d'analyses et liens importants sont disponibles sur ce site.

Free Software Foundation

<http://www.gnu.org/philosophy>

Site de référence pour tout ce qui concerne le mouvement du logiciel libre. Nombreux textes d'analyses, statistiques, interviews, conseils pratiques.

Forum pour l'Autre Mali

<http://www.autremali.org>

Ce site présente une critique de la société civile africaine envers le discours sur le fossé numérique. De nombreux points de vue, analyses et initiatives concrètes permettent de mieux cerner le travail et les exigences de nos partenaires africains.

ICTSD (International center for trade and sustainable development)



<http://www.ictsd.org>

Etabli en 1996 à Genève, ce centre est spécialisé dans les questions liées au développement et à l'environnement dans le contexte du commerce international

Oneworld

<http://ww.oneworld.net>

Un site essentiel et pionnier dans le domaine d'internet, qui est constitué d'un réseau de près de 1'000 organisations de base et qui relaye des informations issues des 5 continents. Une section "campagne" propose des textes d'analyse sur des sujets tels que le fossé numérique ou l'éducation.

WACC (Association mondiale pour la communication chrétienne)

<http://ww.wacc.org.uk>

Diverses publications sur les questions de "médias et développement", "médias et genre" et actualités du terrain. La WACC soutien des projets de communication dans les pays en développement.

2. Ouvrages et articles

Africultures, *Internet en Afrique*, no 23, décembre 1999. Disponible sur Internet:

http://www.africultures.com/revue_africultures/articles/

Fullsack Jean-Louis, *L'UIT, la vieille dame des télécommunications dans la tourmente néo-libérale*. Disponible sur Internet:

http://www.globenet.org/csdptt/doc_csdptt.php3?id_article=148

Girard Bruce, *A passion for Radio: radio waves and community*. Disponible sur Internet: <http://www.comunica.org/passion/index.htm>

Girard Bruce et Ó Siochrú Seán, *Global Media Governance*, éditions Rowman et Littlefield, 2002

Hamelink Cees, *ICTs and Social development: the global policy context*, UN Research Institute for Social Development, Genève, 1998. Disponible sur Internet:

<http://www.unrisd.org/conferen/icts/icts.htm>

Kaul Inge (dir.), *Global public goods: international cooperation in the 21st century*, Oxford University Press, 1999

Manière de voir 46, *Révolution dans la communication*, publication bi-mensuelle du monde diplomatique, Paris, juillet-août 99

Manière de voir 63, *L'empire des médias*, publication bi-mensuelle du Monde diplomatique, Paris, mai-juin 2002

Mattelard Armand, *La mondialisation de la communication*, collection "Que sais-je", no 3181, éditions PUF, Paris

Mounier Pierre, *Les maîtres du réseau: les enjeux politiques d'Internet*, éditions La Découverte, Paris, 2002



Raboy Marc et Soete Luc, *Challenges for the Global Regulation of Communication*, Université de Montréal/Université de Maastricht, 1998. Disponible sur Internet: <http://www.composite.uqam.ca/vidéaz/wg1/0007.html>